

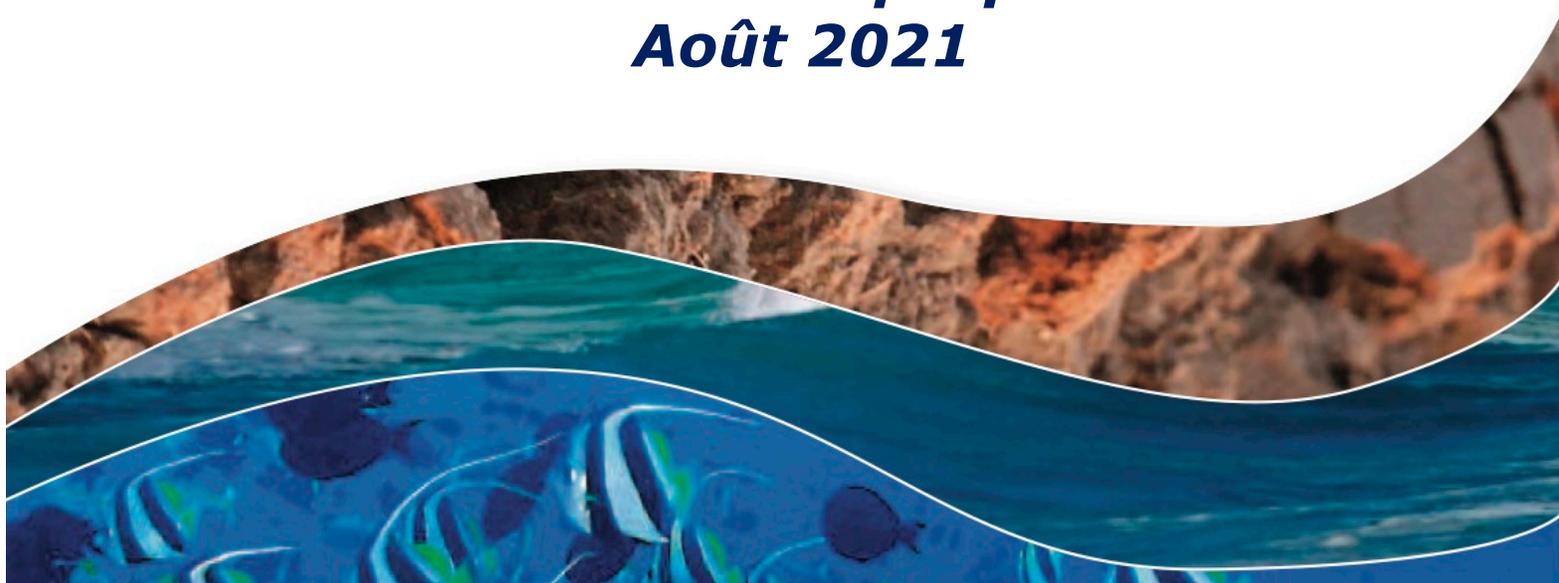
SYPPRAL

Syndicat des professionnels
des activités de loisirs



LES LOISIRS DE NATURE DANS LE SECTEUR TOURISME

***COVID19 – Bilan et propositions
Août 2021***



« Les loisirs et sports de nature, un enjeu stratégique au service du développement économique et social de La Réunion. »

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, les professionnels réunis au sein du SYPRAL restent mobilisés pour participer au grand défi de ‘sauvetage’ d’un secteur économique majeur pour le territoire, le tourisme.

ETAT DES LIEUX

Après une année 2018 impactée par le mouvement des « gilets jaunes » en pleine saison touristique et dont les effets se sont fait longtemps ressentir en 2019, l’épidémie de Covid – 19 en mars 2020 vient mettre un arrêt brutal aux ambitions touristiques de L’île de La Réunion.

Le bilan au 15 août 2021 de la filière loisirs et sports de nature

De Mai à Aout 2020

- Chiffre d’Affaires : perte de 100% pour les établissements du secteur en situation de fermeture administrative de Mars à juin,
- Des procédures sanitaires qui engagent des coûts et impactent la rentabilité (jauges réduites, temps consacré au nettoyage des équipements...),
- Une reprise quasi inexistante lors du déconfinement (juin 2020) pour l’ensemble des entreprises du secteur et une trésorerie réduite à néant,
- Les vacances scolaires de l’hiver austral (juillet/août) ont permis de reconstituer un peu de trésorerie et d’espoir grâce au marché local qui a joué son rôle d’amortisseur de la crise face à l’absence d’arrivées de touristes extérieurs,
- Des activités plus impactées que d’autres du fait des conditions météo défavorables dues à l’hiver austral (plongée, canyoning, parapente, ULM...),
- Des chefs d’entreprise de retour sur le terrain de l’encadrement au détriment des emplois saisonniers et souvent contraints de supprimer leur rémunération,
- Des entreprises plus fragiles que d’autres (accompagnateurs en montagne, guides du patrimoine, musées et jardins) du fait de l’absence des clientèles extérieures et des scolaires avec des charges d’exploitation incompressibles (catamarans et promenades en mer, aquarium, centres équestres...),
- Certaines entreprises ne peuvent pas bénéficier des aides de l’Etat et de la Région et réclament des adaptations et une équité de traitement,
- Des chefs d’entreprises qui s’inquiètent de leur capacité à rembourser le PGE.

De août à janvier 2021

- L'annulation du Grand Raid et de tous les évènements culturels et sportifs impacte l'ensemble de la chaîne touristique,
- **L'interdiction des pique-niques** dans l'espace public contraint les groupes de **scolaires à annuler leurs sorties récréatives périscolaires** et prive les professionnels d'une partie de leur clientèle locale, (aquarium, musées, jardins...),
- Des entreprises qui réduisent leur temps d'ouverture au public pour s'adapter à la demande, (absence des groupes et des scolaires),
- L'appel à cotisation du 4ème trimestre 2020 (CIPAV, SSI) a surpris les travailleurs indépendants par les montants réclamés (le report ne s'est pas fait attendre...),
- La baisse massive des arrivées touristiques (-60%) en période de haute saison (octobre à décembre) a privé les professionnels d'une part importante de leur chiffre d'affaire,
- Le marché local soutenu par des dispositifs incitatifs à la consommation a permis aux entreprises de reconstituer un fond de trésorerie lors des vacances d'été austral,

De février à août 2021

- Les TPE/PME résistent grâce aux aides de l'état, au versement du FSRT et ont pu reconstituer leur trésorerie lors des mois de décembre et janvier 2021,
- Les entreprises de + de 20 salariés ont davantage de difficultés face aux charges fixes incompressibles,
- La mise en place du couvre feu à 18h et des motifs impérieux a réduit considérablement l'activité espérée durant les vacances scolaires de Mars et Mai 2021,
- Les produits de découverte au coucher de soleil (parapente, sorties en mer, bien-être) ne sont plus possibles,
- Les activités de l'après-midi s'annulent en raison des temps de déplacement liés aux embouteillages (respect du couvre feu à 18h),
- La restriction des regroupements dans l'espace public à 6 personnes, encadrement compris, pose un problème de rentabilité et d'organisation majeure,
- L'accueil des groupes est rendu impossible et la gestion des réservations en tenant compte de la limite à 6 personnes, guide compris, est un calvaire.

Effondrement de l'activité au mois d'Août suites aux annonces du 26 juillet 2021 d'un confinement allégé.

- Le marché local ne peut plus jouer son rôle d'amortisseur compte tenu des restrictions de déplacements à plus de 5 et 10kms, la plupart des sites de pratique étant situés en montagne, en rivière et loin des bassins de population, l'impact de cette restriction sur le CA est majeur, les entreprises situées dans les territoires des hauts subissent de plein fouet cette mesure,
- Le moral des chefs d'entreprise qui ont vu s'annuler d'un coup toute leurs réservations en haute saison est au plus bas,
- La mise en place du passe sanitaire dont le contrôle incombe aux entreprises et l'obligation vaccinale à venir complexifie un peu plus la situation au vu des réticences de certains collaborateurs et du public.

Impacts sur l'emploi au 15 août 2021 :

- Des contrats en CDD non renouvelés,
- Non recours aux emplois saisonniers,
- Les investissements reportés,
- Les 1^{ers} plans sociaux engagés début 2021,
- Une fuite des compétences locales vers la métropole,
- Des gérants qui ne peuvent pas se rémunérer,
- Des entreprises endettées qui ne peuvent pas rembourser le PGE,
- Des chefs d'entreprises très inquiets pour l'avenir face à l'absence de visibilité,

Les différentes mesures d'aides mises en place par le gouvernement Français et la Région Réunion ont permis d'éviter les dépôts de bilan jusqu'à présent....mais pour combien de temps encore ?

Les dernières dispositions prises au niveau national et local (motifs impérieux, couvre feu, restriction des déplacements à 5/10kms, passe sanitaire) ont un impact majeur sur l'activité des entreprises et nécessitent le prolongement de tous les dispositifs de soutien mis en place (aides aux entreprises, soutien à la consommation locale).

I - NOS PROPOSITIONS

L'éloignement de notre territoire vis-à-vis de son marché principal la France métropolitaine complique la situation des entreprises d'outre-mer.

Si l'on peut se réjouir d'avoir un marché local dynamique jouant son rôle d'amortisseur dans cette crise, il a aussi ses limites et ne peut à lui seul sauver les 5000 entreprises du secteur et les 13 000 emplois directs et 22 000 associés (sources : Observatoire du tourisme/INSEE 2018).

Aussi nous sollicitons l'Etat, la Région Réunion, le Conseil Départemental et les collectivités locales pour que ensemble et en fonction de leur champ de compétences ils s'engagent à :

Sur le plan sanitaire :

- Prendre toutes les garanties en matière de détection, protection et anticipation des moyens d'urgence afin de lutter contre l'épidémie de Coronavirus sur le territoire de La Réunion, rappelant que la situation économique dramatique est la conséquence d'un manque de moyens humains et techniques dans nos hôpitaux.

Sur le plan économique :

- **Prolonger les aides** de l'Etat et de la Région jusque fin 2021,
- **Adapter les aides au contexte local :**
 - Déclarer l'**annulation** des échéances sociales et fiscales sur l'année 2020 et non seulement le report,

- Prolonger les mesures de **recours à l'activité partielle à 100% sans reste à charge** aux entreprises enregistrant **une perte de CA de 30%**
- Ramener à 20% le taux de perte de CA pour bénéficier du FSN,
- Reculer de 2 ans le remboursement du PGE,
- Adapter les dispositifs de fond de secours **aux 'Travailleurs non salarié'** chef d'entreprise qui aujourd'hui encore se trouvent exclus des dispositifs d'aide existants,
- **Faire appliquer l'annulation des loyers** et redevances d'occupation du domaine public **des bailleurs nationaux**, annoncé par le ministre de l'économie (ONF notamment..),
- Créer un dispositif d'**aide sur le soin aux animaux** et les factures énergétiques/alimentation-hydratation pour les entreprises ayant une activité d'accueil du public en lien avec les animaux (centre équestre, parc animalier, aquarium..)

Donner un peu de souplesse aux dispositions de restrictions actuelles :

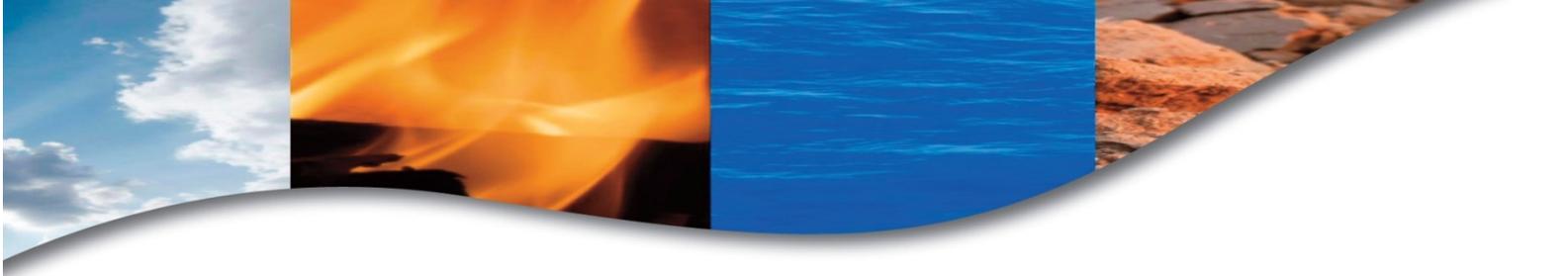
- Lever la limite de regroupement à 6 personnes pour les activités de pleine nature et visites guidées encadrées quand elles se déroulent en plein air,
- Reculer le couvre feu à 20h afin de permettre un retour du public compte tenu de l'éloignement de la plupart de sites de pratiques (rivière, montagne, tunnels de lave, hauts de l'île..)
- **Déplacement > 5/10 kms : Inclure clairement les activités de loisirs et sports de nature encadrés par des professionnels titulaires d'une carte professionnelle dans l'article 3 alinéa 11 de l'arrêté préfectoral 1592 du 6 août 2021 autorisant les visites guidées.**

Nous attirons l'attention des décideurs sur la nécessité de faire confiance aux chefs d'entreprise qui ont beaucoup travaillé, investi, fait preuve d'efforts et de créativité pour s'adapter en permanence aux mesures de restrictions.

Si l'épidémie est une menace, la crise économique et sociale sous jacente en est une tout autant. Nous avons tous conscience que l'ensemble des mesures prises doit impérativement combiner la sécurité sanitaire et la vie économique en veillant à ne pas les opposer. Bien plus encore, nous devons tenir compte de la vie des enfants, des jeunes, sportifs, artistes, citoyens et entreprises sous peine de voir disparaître cet équilibre tant envié, appelé le **Vivre ensemble** qui caractérise notre territoire de l'île de La Réunion.

Note élaborée le 15 août 2021 et transmise à :

- ✓ **Mr Le Préfet de la Réunion Jacques Billant,**
- ✓ **Mme la Présidente de Région Huguette Bello,**
- ✓ **Mr le Président du Conseil Départemental Cyrille Melchior,**
- ✓ **Mr Le Président de l'île de La Réunion Tourisme Stéphane FOUASSIN**
- ✓ **Mr Le Président de la Fédération Réunionnaise de Tourisme Azzedine BOUALI**
- ✓ **Mr Le Président du TCO Emmanuel Séraphin**
- ✓ **Mr le Président de l'association des Maires Serge HOAREAU**



SYPRAL

Syndicat des professionnels
des **activités de loisirs**



15 chemin Fossy
97436 St Leu
LA RÉUNION
Tel. : 06 92 82 63 48
sypral@orange.fr

